



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SERVICE DU CABINET

COORDINATION
SECURITE ROUTIERE

Auxerre, le 29 JAN. 2018

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Fabrice DIDIER
TEL : 03 86 48 42 30
fabrice.didier@yonne.gouv.fr

Le préfet de l'Yonne

aux

Porteurs de projet sécurité routière

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Objet : Appel à projets 2018 du plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR).
PJ : 3

Les résultats 2017, provisoires, des principaux indicateurs de l'accidentalité sont en diminution dans l'Yonne par rapport à l'an dernier : le nombre d'accidents baisse de 6,6 %, le nombre de blessés de 10 % et le nombre de tués de 8,6 %.

La situation icaunaise demeure néanmoins préoccupante : 269 personnes ont été blessées et 32 ont été tuées en 2017 sur les routes du département, contre 35 en 2016 et 31 en 2015. Le taux de gravité reste élevé : un accident est trois fois plus meurtrier dans l'Yonne qu'en moyenne nationale.

Dans la majorité des accidents, le comportement des usagers de la route, principalement lié à la consommation d'alcool et de stupéfiants et au non respect des règles de conduite, est en cause. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts et d'être innovant pour que la dynamique de lutte contre l'insécurité routière soit la plus efficace possible.

Afin d'y parvenir, l'État finance un plan départemental d'actions pour la sécurité routière (PDASR). Ce plan a pour objectif de recenser, coordonner et aider la réalisation des actions de sécurité routière par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et l'octroi d'aides matérielles et financières.

Pour être éligibles à ce fonds, les actions doivent s'inscrire dans les orientations fixées au niveau départemental dans le document général d'orientations (DGO), établi pour quatre ans. Ce document définit les axes et les orientations prioritaires d'actions à engager en matière de prévention, de sécurité des infrastructures et de contrôles, qui sont déclinés dans le PDASR. Le DGO 2018-2022 est en cours de finalisation.

En votre qualité d'acteur de la lutte contre l'insécurité routière dans l'Yonne, je vous invite à prendre connaissance de l'appel à projets joint.

Le délai de réponse à cet appel à projets est fixé **au 26 février 2018**, délai de rigueur.

Dans l'attente, la coordination de la sécurité routière de la préfecture, dont vous trouverez les coordonnées dans l'appel à projets, demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Ces agents peuvent notamment vous proposer des actions « à la carte » comprenant des prestations en salle de 1h30 à 2h pour aborder les thématiques suivantes :

- l'alcool et la conduite,
- le partage de la route,
- les distracteurs (téléphone, écran, GPS, etc.),
- la vitesse,
- le cannabis et les substances illicites,
- la prise de risque chez les jeunes,
- la sécurité routière et le travail.

Ils peuvent également animer des ateliers pratiques de 20 à 30 minutes chacun :

- atelier « alcool et conduite » : les effets sur l'individu et les risques liés à la conduite avec des exercices lunettes alcool et dose bar (consommation d'alcool, la réglementation),
- atelier « ceinture de sécurité » : sur simulateur de choc « testochoc », conseils pratiques et idées reçues,
- atelier « temps de réaction » sur simulateur « réactionmètre », exercices de calcul de temps de réaction, distance de sécurité et problématique distracteurs avec smartphone.

Le préfet



Patrice LATRON